

Service Régional Académique de l'Enseignement Supérieur

Bordeaux, le 19 novembre 2025

Rectorat de région académique Nouvelle-Aquitaine 5 rue Joseph-de-Carayon-Latour 33000 Bordeaux France Arrêté n°25-874 du 18 novembre 2025 portant création de la commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges.

Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine Recteur de l'académie de Bordeaux et Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

ARRÊTE

Article 1

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges est composée comme suit :

Représentants pour l'administration

| Titulaires | Suppléants | |
|---|--|--|
| M. Fabrice PEZZIARDI, Directeur général du Crous de Limoges. | Mme Céline BAAH, Directrice de l'hébergement, Crous de Limoges. | |
| M. Christophe AVRIL, Directeur adjoint du Crous de Limoges. | M. Arnaud ZOELLER, Directeur adjoint de l'hébergement, Crous de Limoges. | |
| M. Christophe SOULAT, Responsable DSE- CVEC, Crous de Limoges. | M. Alexis BLANCHON, Agent comptable, Crous de Limoges. | |
| M. Patrice BETOULLE, Directeur du numérique, Crous de Limoges. | Mme Pauline DENIS, Directrice de la restauration, Crous de Limoges. | |

Représentants pour les étudiants :

| Titulaires | Suppléants |
|--------------------|-------------------------------------|
| Inès TALL | |
| Maël KISSA | Thomas TESSEYRE |
| Jolann MÉTRY | Vincent POUCHOL-BLANCHON |
| Enzo LABLENIE-ALVA | Mathilde LAGRIFFOUL |
| | Inès TALL Maël KISSA Jolann MÉTRY |

Article 2

La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant, ci-après désigné : Mme Augu Noémi, Chargée régionale enseignement supérieur.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Limoges et affiché dans ses locaux.

Article 4

Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur de la Région académique Nouvelle-Aquitaine et par délégation Le Recteur délégué à l'Enseignement supérieur à la Recherche et à l'Innovation

Emmanuel ROUX

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.